

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 24

Procurations : 7

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

PROJET DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2023/4/21

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 MAI 2023

Objet : Demande de subvention tranche 2 pour la modernisation du parc éclairage public des communes membres de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération n°2021-7-26 du 7 décembre 2021 relative à une demande de subvention concernant le projet de modernisation du parc éclairage public.

Les estimations initiales du coût du projet ont été réalisées à l'automne 2021, hors il s'avère que suite au diagnostic éclairage public conduit en 2022, des travaux supplémentaires doivent être conduit sur le parc (et non chiffrés initialement).

Il précise ainsi les éléments complémentaires à intégrer au projet :

- La commune de Rousset qui initialement ne souhaitait pas intégrer le projet, souhaite désormais faire partie du programme ;
- Suite au diagnostic éclairage public conduit en 2022, il apparait que certains hameaux ou secteurs ont été oubliés dans le chiffrage initial ;
- Remplacement de l'ensemble des lanternes SHP en bon état par des lanternes LED par une modification de leurs appareillages : leetrofit (cela permet ainsi de conserver l'enveloppe existante des luminaires considérés en bon état et remplacer simplement l'appareillage afin de réduire les consommations énergétiques et les pollutions lumineuses associées).

Il est ainsi proposé le plan de financement suivant pour mener à bien le projet :

Libellés	Dépenses		Recettes	
	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Montant HT
Travaux de modernisation du parc éclairage public (Surcoût)	410 000,00 €	492 000,00 €	Etat DETR 2023	144 000,00 €
			Etat Fonds Vert	181 000,00 €
			Autofinancement CCSPVA	85 000,00 €
TOTAL	410 000,00 €	492 000,00 €	TOTAL	410 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le plan de financement de l'opération présenté ci-dessus et décide d'inscrire cette dépense au budget ;
- Sollicite le soutien financier complémentaire de l'Etat au titre du Fonds vert et de la DETR 2023 ;
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés ;
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 25 mai 2023
Et de la publication, le 31 mai 2023

Monsieur le président,
Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.